

Version finale

CONTRIBUTIONS À LA PRÉPARATION DU CICID 2023

Mai 2023

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, UNE PRIORITÉ DE LA FRANCE

La solidarité internationale est une priorité pour la France, rappelée notamment dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, adoptée à l'unanimité des groupes parlementaires il y a moins de deux ans, et promulguée le 4 août 2021. Cet engagement a permis à la France d'atteindre, en 2022, la 4^{ème} place, parmi les principaux pays bailleurs de l'aide publique au développement (APD), en valeur absolue.

Le gouvernement a fait de l'année 2023 une année charnière pour la solidarité internationale, en organisant un conseil présidentiel sur le développement (CPD), le second à être organisé, un nouveau comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), un sommet international sur le financement du développement et du climat à Paris, puis, une conférence nationale humanitaire. Pour rappel, le dernier CICID, organisé en 2018, avait fixé une série de priorités en faveur des objectifs du développement durable, de l'Accord de Paris sur le climat, de l'Afrique et pour une augmentation des moyens financiers. Le premier conseil présidentiel sur le développement, qui s'était tenu en décembre 2020, annonçait quant à lui un nouveau projet de loi sur la solidarité internationale.

Le Conseil présidentiel pour le développement qui s'est tenu le 5 mai dernier, a annoncé des orientations pour la politique de solidarité internationale de la France. Celui-ci a rappelé plusieurs des priorités thématiques et transversales de la loi, en faveur de l'égalité femmes-hommes, des jeunes, de l'action humanitaire, du développement, du climat et des droits humains. Plusieurs autres priorités de la loi, sectorielles et transversales, ainsi que les moyens financiers, les mécanismes de redevabilité et la place, le rôle et les moyens pour les organisations de la société civile (OSC) ne sont cependant pas traités. Le CICID devra se prononcer sur ces éléments essentiels et ne pas les écarter de la politique d'aide publique au développement de la France.

L'objectif du CICID doit être de rappeler les engagements de la loi du 4 août 2021 et d'en préciser les moyens d'application. C'est à cette fin que le présent document rappelle les principaux engagements de la loi et présente les recommandations des OSC pour sa mise en œuvre et son suivi.

6 PRIORITÉS CENTRALES POUR UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AMBITIEUSE ET CONFORME À LA LOI

Coordination SUD attend du prochain CICID que les orientations et priorités de la loi du 4 août 2021 soient mises en œuvre. Pour cela, cinq recommandations doivent être priorisées par le gouvernement pour répondre aux enjeux de solidarité internationale.

Par ailleurs, doivent demeurer au cœur de notre politique, les principes du droit international humanitaire et le respect et la promotion des droits humains, y compris les droits des femmes, des jeunes et des enfants, et notamment leur droit à la participation citoyenne, politique, sociale et économique.

Aide publique au développement

Tout d'abord, la loi prévoit une trajectoire de financement à horizon 2025, visant à ce que **la France alloue 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement en 2025**. Cette trajectoire a été définie pour donner à la France les moyens d'atteindre les priorités transversales et thématiques fixées dans la loi. La France a atteint une première étape en 2022 en dépassant 0,55 % de son revenu national brut.

Le CICID devrait donc confirmer l'action du gouvernement pour atteindre la seconde étape des 0,7 % en 2025. Cette hausse doit se refléter notamment dans les moyens alloués à l'action humanitaire, la France ne se situant aujourd'hui qu'à la 11^{ème} place des pays bailleurs. Pour cela, le CICID pourrait acter du doublement des financements humanitaires à hauteur de 1 milliard d'euros par an d'ici à 2027.

Organisations de la société civile

Deuxièmement, la loi et les pouvoirs publics reconnaissent l'action et le rôle des OSC en tant qu'expertes de la solidarité internationale, porte-voix des sociétés civiles et vigies de l'action des pouvoirs publics. C'est en reconnaissance de la plus-value des OSC que la loi a prévu pour elles un objectif de financement, tant pour les

OSC françaises que des pays partenaires, visant à ce que **15 % de l'aide publique au développement bilatérale transite par les OSC** en 2025, cela pour rejoindre la moyenne des pays du CAD de l'OCDE.

Afin que cette hausse des financements pour les OSC ait un impact fort, il est nécessaire qu'elle se fasse en priorité **au bénéfice des initiatives propres des OSC**, dans le respect de leur impartialité et de l'indépendance de leur action vis-à-vis de tout agenda politique, migratoire, diplomatique, commerciale ou militaire.

Le prochain Cigid devra préciser la mise en œuvre de cette trajectoire.

Qualité de l'aide publique au développement

Troisièmement, pour améliorer son efficacité, la hausse de l'APD doit se faire en cohérence avec les objectifs de la politique de solidarité internationale et doit s'accompagner de mesures pour améliorer sa qualité. Pour cela, **une aide publique au développement majoritairement en dons** est une étape incontournable pour concentrer davantage notre action sur les pays et populations vulnérables. L'augmentation de l'outil don, accompagnée de cibles précises, permettrait de financer davantage les pays les moins avancés et les services sociaux de base (eau et assainissement, éducation, santé, protection sociale...), qui figurent dans les priorités sectorielles de la loi. Pour cela, Coordination SUD propose de fixer les cibles de **50 % d'APD bilatérale en direction des pays les moins avancés** et **50 % au profit des services sociaux de base**.

Égalité de genre

Quatrièmement, l'égalité de genre, y compris l'égalité filles-garçons, est au cœur de l'action de la France pour la solidarité internationale, une priorité notamment portée par la diplomatie féministe. La loi du 4 août 2021 définit des objectifs de financement afin de transversaliser l'égalité de genre dans les projets financés, pour que 75 % aient comme objectif principal ou significatif l'égalité de genre et 20 % comme objectif principal en 2025, première étape pour atteindre les cibles de l'Union européenne de 85 % et 20 %.

Le Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) est un élément central de cette politique et permet par ailleurs de financer des organisations issues des pays partenaires. C'est pourquoi le relevé de conclusions du CIGID devrait réaffirmer les **cibles de financement en faveur de l'égalité de genre, annoncer la pérennisation du fonds FSOF et définir un cadre de redevabilité associé à la diplomatie féministe française**.

Enfants et jeunes

Cinquièmement, si on peut saluer l'annonce par le CPD de moyens renforcés pour l'engagement des jeunes Français et Françaises dans la solidarité internationale par la création de 3 000 postes de volontaire et d'expertise par an pour 2027, il convient de ne pas négliger la prise en compte des enfants et des jeunes issues des pays partenaires de la France et de mettre la promotion et le respect de leurs droits au cœur de la politique de solidarité internationale française.

La loi de développement solidaire de 2021 érige en priorité la promotion des droits humains, y compris celle des droits de l'enfant. Cette approche, qui reconnaît **les enfants et les jeunes comme des acteurs et actrices des transformations** sociales, économiques politique et environnementales, doit donc être intégrées dans les conclusions du CIGID.

Principes de la solidarité internationale

Enfin, il devrait être rappelé que l'aide publique au développement est l'un des principaux instruments, indispensable, de réponse aux multiples crises et défis mondiaux. L'aide publique au développement ne doit pas être instrumentalisée à des fins qui ne sont pas les siennes et qui seraient donc différentes de celles déterminées dans la loi du 4 août 2021.

C'est pourquoi la politique de solidarité internationale qui oriente **l'aide publique au développement de la France doit être protégée de toute interférence et de tout assujettissement à d'autres politiques**, telles que les politiques migratoires, diplomatiques, commerciales ou militaires.

Tableau synthétique des propositions de Coordination SUD et du Collège associations du CNDSI

Axe	Thématique	Propositions
Priorités principales	Trajectoire de l'APD	Mettre en œuvre l'engagement préconisé par la LOP-DSLIM de dédier 0,7% du RNB de la France à son aide publique au développement, dès 2025, pour répondre à l'aggravation des crises mondiales et l'augmentation des besoins humanitaires.
	Financement des OSC	Respecter l'objectif fixé dans la LOP-DSLIM d'atteindre la moyenne des pays l'OCDE concernant les montants de l'aide publique au développement transitant par les organisations de la société civile, soit 15% de l'APD bilatérale transitant par les OSC, à partir de 2025, tout en respectant l'indépendance de leur action vis-à-vis de tout agenda politique, diplomatique ou sécuritaire.
	Mise en œuvre des orientations de la LOP-DSLIM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat à travers une augmentation des financements climat, notamment pour l'adaptation au changement climatique ➤ Reconnaître les filles, les adolescentes, les jeunes femmes et les femmes comme actrices de transformation sociale et atteindre les objectifs fixés par les marqueurs genre de l'OCDE ➤ Concentrer l'APD sur les PMA et revoir à la hausse l'objectif fixé afin de leur allouer 50% de l'APD d'ici à 2025 ➤ Contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, et les inégalités mondiales ; pour la promotion des droits humains, y compris les droits des enfants, et la protection des biens publics mondiaux ➤ Assurer une réponse aux crises humanitaires et le respect du droit international humanitaire ➤ Renforcer les services sociaux de base y compris les systèmes éducatifs, les systèmes d'eau et assainissement, les systèmes agricoles notamment l'agroécologie, les systèmes de santé et contribuer à l'atteinte d'une couverture santé universelle ➤ Mettre en œuvre la politique française de solidarité internationale en partenariat avec les ASI et les OSC des pays partenaires, et soutenir leur action dans le respect des principes de neutralité et d'indépendance de leur action
Trajectoire et instruments de l'APD		D'ici 2025 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Allouer 0,7% du RNB de la France à l'APD ➤ Transiter 15% de l'APD bilatérale par les OSC, dont 70% dédiés à leurs initiatives propres ➤ Augmenter le volume des dons pour atteindre les priorités géographiques et sectorielles suivantes : 50% PMA et 50% services sociaux de base (% de l'APD totale) ➤ Rééquilibrer la part de don dans l'APD à hauteur de 85% d'équivalent-don D'ici 2027 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Atteindre 2 milliards € d'APD transitant par les OSC

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Doubler les financements humanitaires à hauteur de 1 milliard € par an, en particulier via l'APD bilatérale transitant par les OSC, d'ici à 2027 ➤ Allouer 85% de l'APD à des projets dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité de genre, et 20% pour objectif principal
Orientations, priorités géographiques, sectorielles et transversales	Pays les Moins Avancés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Allouer 50% de l'APD totale aux PMA ➤ Préciser ou définir les critères utilisés pour constituer la liste des pays prioritaires de l'APD française et garantir la mise en œuvre de cette liste
	Agenda 2030	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un ministère, ou un comité interministériel, dédié à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui dispose des ressources et du pouvoir politique suffisant pour influencer les arbitrages interministériels en faveur des ODD ➤ Assurer un suivi annuel des politiques publiques au regard des ODD et en rendre compte dans un compte-rendu public ➤ Intégrer les indicateurs de l'UNEP et du SDSN dans la méthodologie d'évaluation des actions de la France en faveur des ODD ➤ Pérenniser le groupe de travail « Agenda 2030 » du CNDSI afin d'établir un lieu de concertation avec les OSC
	Services sociaux de base et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir un objectif d'allocation de 50% de l'APD au financement des services sociaux de base et décliner cette programmation financière par service social (eau et assainissement, éducation, santé, protection sociale...) ➤ Fixer des objectifs de soutien et de financement des systèmes universels de protection sociale ➤ Rehausser la part des dons dans l'APD destinée au financement des services sociaux de base ➤ Définir clairement les notions de renforcement des systèmes de santé et de couverture sanitaire universelle ➤ Renforcer le nexus humanitaire-développement notamment en matière d'éducation, par une hausse des financements pour l'éducation de base et la mise en œuvre d'une approche par les droits (Principes d'Abidjan) ➤ Investir dans un système alimentaire durable et résilient en orientant les financements vers l'agroécologie comme modèle de transformation agricole et alimentaire
	Action humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Doubler les financements humanitaires à hauteur de 1 milliard € par an, en particulier via l'APD bilatérale transitant par les OSC, d'ici à 2027 ➤ S'engager à déployer l'aide humanitaire en dehors de tout agenda politique ou sécuritaire, en réponse aux besoins des populations, conformément au principe d'impartialité ➤ Rappeler le respect de l'indépendance de l'action humanitaire et promouvoir le droit international humanitaire ➤ Mettre en œuvre les engagements du Grand Bargain 2.0 pour des moyens accrus qui permettent une aide flexible et prévisible, basée sur des partenariats équitables, en soutien aux acteurs locaux et incluant les populations vulnérables
	Égalité de genre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'ici 2025, atteindre 75% d'APD dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité de genre, et au moins 20% comme objectif principal, pour tous les financements français y compris humanitaires

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'ici 2027, atteindre 85% d'APD dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité de genre, et au moins 20% comme objectif principal, pour tous les financements français y compris humanitaires ➤ Pérenniser le Fonds de soutien aux organisations féministes et augmenter ses ressources financières ➤ Adopter un cadre conceptuel et de redevabilité pour la diplomatie féministe de la France ➤ Renouveler le cadre d'intervention transversal genre de l'AFD
	Jeunesses et enfants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acter le développement par le MEAE d'un cadre stratégique intégrant les jeunesses et les enfants dans l'action extérieure, assorti d'objectifs pluriannuels, de moyens humains et financiers spécifiques et d'un mécanisme de redevabilité ➤ Mettre en œuvre les engagements de la stratégie « 100% lien social » de l'AFD (dont 50% de projets jeunesses actrices) ➤ Intégrer les droits de l'enfant dans les cadres stratégiques de la politique de solidarité internationale de la France, notamment à l'occasion de leur révision ➤ Assurer une meilleure information-orientation des jeunesses et enfants sur les opportunités d'engagement pour tous et toutes
	Climat et environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la quantité et la qualité des financements climat et la part dédiée à l'adaptation ➤ Augmenter la quantité des financements dédiés à la biodiversité, en réduisant les impacts sur la nature des autres financements et en identifiant les risques liés à l'effondrement de la biodiversité ➤ Décliner l'objectif "Net-zero Government" à travers un plan d'action du secteur coopération internationale ➤ Créer un guichet à l'AFD dédié au financement des initiatives de la société civile pour l'adaptation au changement climatique ➤ Renforcer les efforts pour une gestion plus responsable des déchets solides dans les pays en développement ➤ S'engager contre l'extension du Traité sur la Charte de l'énergie et plus globalement pour la fin des énergies fossiles
Rôle et place des OSC	Financement des OSC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire transiter 15% de l'APD bilatérale par les OSC en 2025, dont 70% dédié à leurs propres initiatives ➤ Augmenter les financements en soutien direct aux initiatives des OSC des pays partenaires, en cohérence avec les dynamiques actuelles (dont le Grand Bargain 2.0), notamment par la création de dispositifs de proximité ➤ Développer des dispositifs de financement permettant de soutenir la diversité des OSC ➤ Augmenter la flexibilité et la simplification des procédures de financement des opérateurs de l'État, notamment afin de renforcer leur accès aux OSC des pays d'intervention ➤ Soutenir les écosystèmes locaux de volontariat, l'engagement des sociétés civiles et les mobilités sud-sud et sud-nord

	Partenariats et environnement favorable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre les conclusions du CNDSI et les recommandations de l'OCDE sur l'environnement favorable aux OSC, afin de favoriser l'action des OSC et de garantir leurs libertés associatives ➤ Réaffirmer une approche du développement basée sur les droits humains, y compris sur les droits de l'enfant ➤ Lutter contre les effets négatifs des régimes de sanction et des mesures LCB-FT sur les OSC et leurs partenariats ➤ Préciser les ambitions françaises pour le soutien à la structuration des OSC et la promotion de cadres normatifs favorables aux OSC, françaises et des pays d'intervention ➤ Soutenir le volontariat à travers la mise en œuvre du volontariat de réciprocité inscrit dans la loi
Pilotage et redevabilité		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préciser l'articulation du CNDSI avec les autres organes impliqués dans la politique de solidarité internationale, ainsi que leur rôle dans le suivi des priorités géographiques, sectorielles et transversales ➤ Associer les OSC à l'élaboration des rapports annuels d'évaluation de la politique de solidarité internationale ➤ Promouvoir et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires pour garantir la participation des OSC françaises et des pays d'intervention à la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique française de solidarité internationale ➤ Accroître la transparence des investissements du groupe AFD ➤ Accroître la visibilité des mécanismes d'alerte et de gestion des risques environnementaux et sociaux
Propositions additionnelles	Narratif de l'APD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Co-construire avec les ASI et les OSC des pays d'intervention de nouveaux narratifs et une nouvelle gouvernance pour la politique de solidarité internationale ➤ Reconnaître le rôle et la place des OSC des pays d'intervention au sein d'un document stratégique, élaboré avec elles, et les impliquer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique française de solidarité internationale ➤ Réaffirmer le rôle de l'éducation à la solidarité internationale et la mobilisation citoyenne dans la compréhension et l'appropriation par l'opinion publique des enjeux de solidarité internationale et des ODD ➤ Promouvoir ces changements et en particulier la participation de OSC au sein des instances bilatérales et multilatérales

I. DÉTAIL DES PROPOSITIONS



TRAJECTOIRE ET INSTRUMENTS DE L'APD

Pour la première fois depuis plus de trente ans, l'extrême pauvreté augmente dans le monde. La faim, elle, s'intensifie depuis plus de 5 ans. Les crises d'aujourd'hui, la pandémie, la guerre en Ukraine et le changement climatique, ont en commun leur caractère mondial. Elles ont et continueront d'avoir un impact sur l'ensemble de la population mondiale. Ce qui se passe ailleurs est donc maintenant l'affaire de tous et toutes. Cette évolution de la situation mondiale depuis le précédent CICID appelle à un important sursaut de solidarité internationale. La LOP-DSLIM adoptée à l'unanimité en 2021 et très largement soutenue par la société civile constitue un socle sur lequel devrait reposer ce nouveau CICID.

Propositions de Coordination SUD :

Un sursaut de solidarité pour 2025

- Allouer **0,7% du RNB** de la France à l'APD, et atteindre les cibles intermédiaires conformément à l'esprit de la loi et du CICID 2018 :
 - Allouer 0,61% du RNB de la France à l'APD en 2023 et ;
 - 0,66% du RNB en 2024.
- Rééquilibrer la part de don dans l'APD à hauteur de **85% d'équivalent-don** ;
- Augmenter le volume des dons dans l'APD de la France afin d'atteindre les cibles géographiques et sectorielles suivantes :
 - Allouer **50%** de l'APD aux « **pays les moins avancés** » afin de renforcer la réponse aux crises et fragilités ;
 - Allouer **50%** de l'APD au **financement des services sociaux de base** (eau, assainissement, éducation, santé et protection sociale), notamment via le programme 209 de la mission budgétaire « aide publique au développement ».
- Faire transiter **15%**¹ de l'APD par les **OSC**, dont **70%** alloués aux initiatives des OSC.

1. Il est fondamental que le CICID acte l'évolution unanimement souhaitée et portée par la LOP-DSLIM, de dédier 0,7% de la richesse nationale brute à l'aide publique au développement d'ici à 2025¹, sans quoi la France ne sera pas en mesure d'atteindre les autres objectifs fixés par la loi.
2. La situation mondiale et l'augmentation importante des taux d'intérêt invitent le CICID à revoir la trajectoire de l'APD sous ce prisme, en interrogeant les modalités de l'outil prêt au regard de ses coûts pour l'État. Le prêt reste un outil pertinent de financement du développement mais la stratégie « prêts – dons » de la France mérite d'être revue, notamment au vu de son impact sur les orientations de l'APD. En effet, la politique de prêts qui caractérise l'APD française permet certes de mobiliser des montants d'aides importants, à moindre coût, mais cette « préférence pour les prêts » induit, de fait, des choix géographiques et sectoriels au détriment des pays les plus pauvres et du financement des secteurs sociaux de base. La mobilisation d'une part importante de l'aide sous forme de prêts ne permet pas de répondre aux objectifs d'efficacité d'une APD concentrée sur les services sociaux de base, les pays les

¹ Coordination SUD (2022), [Rapport global d'analyse, Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales](#), Paris, Coordination SUD, juin

plus pauvres et, au sein de ces derniers, sur les pays considérés comme prioritaires par les pouvoirs publics français².

3. Afin d'accompagner la trajectoire croissante de l'APD, il est nécessaire de rappeler l'importance de la mobilisation de mesures extra-budgétaires telles que la taxe sur les transactions financières (TTF), laquelle joue le rôle d'instrument de justice fiscale permettant de lutter contre les inégalités dues à la mondialisation, grâce à une participation minimale du secteur financier. À cet égard, la TTF pourrait participer davantage à la réponse du gouvernement à l'explosion des besoins et des inégalités mondiales, à travers l'augmentation de sa part dédiée à l'APD. Ainsi, la France pourrait renforcer son action pour promouvoir cet instrument de justice et de solidarité auprès de ses partenaires européens, objectif acté lors du CICID de 2018.
4. Le CICID devrait ensuite rappeler le découplage entre politique de solidarité internationale et politique migratoire, en accord avec les principes d'efficacité de l'aide consignés dans la Déclaration de Paris (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan (2011), desquels la France est signataire. Si la politique de solidarité internationale devait servir un objectif en matière de migrations, ce serait de contribuer à créer les conditions pour que toute personne puisse librement et en toute sécurité faire le choix de quitter, ou non, son pays.
5. La place des acteurs et actrices privées marchandes dans la politique de solidarité internationale de la France devrait être revue au regard des limites de « l'effet levier » et des objectifs de la France en faveur de la justice sociale, climatique et environnementale, pour l'éradication de la pauvreté³. En ce sens, le soutien au secteur privé marchand devrait se concentrer sur les très petites, petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales dans les chaînes de valeur des économies locales et régionales, afin de favoriser l'emploi et les revenus des populations les plus vulnérables. Il est fondamental de garantir la transparence et la traçabilité des financements par la création d'un cadre de redevabilité⁴, afin d'assurer qu'ils respectent les droits humains et l'environnement, et contribuent au développement durable.

² Coordination SUD, Coalition Eau, (à paraître), *Aide publique française : augmenter la part des dons pour une plus grande efficacité de l'aide*, Paris, Coordination SUD.

³ Concord Europe (2017). *Le rôle du secteur privé dans le développement. Une feuille de route en 10 points pour l'Europe*, Bruxelles, CONCORD.

⁴ Coordination SUD (octobre, 2013). *Le secteur privé dans le financement du développement. Quand l'Agence Française de développement et la Banque Européenne d'Investissement soutiennent les entreprises : comment, pour quels objectifs ?* Paris, Coordination SUD.

ORIENTATIONS, PRIORITÉS GÉOGRAPHIQUES, SECTORIELLES ET TRANSVERSALES

Pays les moins avancés (PMA)

Face à l'aggravation des crises il est urgent que la politique de solidarité internationale continue de cibler en priorité les pays les plus pauvres. Ces pays concentrent actuellement de nombreux défis (famine, sécheresse, réchauffement climatique, pandémie) mais leur capacité à financer des infrastructures de base est quasi inexistante. Le CICID 2023 représente l'opportunité pour la France de lancer un sursaut de solidarité internationale, à l'image des ambitions déjà portées en 2018 par le précédent CICID.

Propositions de Coordination SUD :

1. Conformément à la trajectoire de l'APD proposée par Coordination SUD, il est souhaitable qu'au moins 50% de l'APD soit consacrée aux PMA (sous forme de dons et de prêts). S'agissant la part des dons, il est fortement souhaitable que celle-ci atteigne 50% de l'APD totale. Les dons doivent être destinés en priorité aux PMA, afin notamment de répondre à la dégradation de leurs capacités d'endettement. De plus, la France ne peut maintenir une activité de prêts d'APD significative que si elle augmente l'élément-don de ses crédits, et en baissant ses taux d'intérêts ou en allongeant la durée de vie de ses prêts. En 2019, les prêts de la France aux PMA comportaient un élément-don atteignant seulement 59%. Il convient également de rehausser le niveau de libéralité des prêts de la France pour respecter le seuil de libéralité de 90 % pour son APD à destination de l'ensemble des PMA⁵.
2. L'existence d'une liste de pays prioritaires, à l'image de la liste constituée lors du CICID de 2018, peut constituer un outil pertinent pour mettre en œuvre les engagements en faveur des PMA, à condition d'avoir une discussion sur les critères de sélection des pays et de l'impact réel de cette liste sur l'orientation des financements. En effet, seul un pays de cette liste de pays prioritaires se retrouve parmi les 19 principaux pays bénéficiaires de l'APD française sur les 3 dernières années⁶.

Agenda 2030

L'organisation d'un CICID l'année de la réalisation de la revue nationale volontaire (RNV) de la France, de la revue volontaire de l'Union européenne et de l'arrivée à mi-parcours de l'Agenda 2030, est l'occasion d'envoyer un signal fort pour renforcer la contribution de la France aux ODD. En conséquence, l'Agenda 2030 devrait occuper une place importante dans les conclusions du CICID. Ces différents travaux rappellent la nécessité de l'évaluation de l'action publique, au regard de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, comme élément clé pour l'atteinte des ODD et la redevabilité de l'action publique. Par ailleurs, si la France atteint un bon score global au regard des ODD, celui-ci doit être relativisé au vu du manque d'appropriation de ces derniers, des impacts transfrontaliers de la France sur l'atteinte des ODD au sein d'autres pays, et du manque de prise en compte de l'agenda 2030 dans la politique étrangère de la France, manquements auxquels le CICID devrait répondre.

Propositions de Coordination SUD :

1. Afin d'améliorer la redevabilité de la France vis-à-vis de l'atteinte des ODD, le CICID devrait engager le gouvernement à réaliser des évaluations annuelles et systématiques des politiques publiques au regard des ODD, et à en rendre compte via un compte-rendu public annuel, en y associant toutes les parties prenantes, y compris les ASI.
2. Afin d'appuyer ce travail il conviendrait de fixer des indicateurs cohérents et précis tels que ceux définis par l'UNEP⁷ et le *Sustainable Development Solutions Network*⁸. Le CICID devrait également

⁵ OCDE (2018), *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2018*, Paris, OCDE.

⁶ Coordination SUD (2022), [Agir pour la solidarité internationale : le rôle des parlementaires. Précis d'aide publique au développement](#), Paris, Coordination SUD, août

⁷ United Nations Environment Program (2021), [SDG Indicator Metadata](#), Nairobi. UNEP.

⁸ Coordination SUD (2022). [Pour une politique française en faveur des objectifs de développement durable](#), Note de position, Paris, Coordination SUD, sept.

permettre de préciser les moyens dédiés à la réalisation de l'Agenda 2030, tels que la création d'un ministère dédié à la coordination et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ou d'un comité interministériel au développement durable.

3. Le dialogue qui a vu le jour entre l'administration et les OSC, via le groupe de travail « Agenda 2030 » du CNDSD, est un bon exemple de la dynamique partenariale souhaitable entre les pouvoirs publics et la société civile. A ce titre, ce groupe mériterait d'être pérennisé au-delà de la RNV 2023.
4. Enfin, le CICID devrait appeler à mettre en œuvre les objectifs de la LOP-DSLIM en matière de cohérence des politiques publiques pour le développement durable, en réponse à la croissance des interdépendances mondiales et à la nécessaire solidarité internationale de l'Agenda 2030. Il est urgent d'engager un diagnostic et des actions pour mesurer les objectifs de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et ceux des autres politiques publiques, et d'appréhender leurs impacts sur la réalisation des ODD dans les pays partenaires.

Services sociaux de base et systèmes alimentaires

Pour répondre à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités mondiales et améliorer les conditions des personnes les plus précaires, il est fondamental que l'APD française renforce sa concentration en direction des services sociaux de base (eau et assainissement, éducation, santé et protection sociale) afin d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables. Alors que la crise sanitaire et économique a révélé et exacerbé les inégalités d'accès à ces services les plus basiques, qui sont déterminants pour atteindre les cibles fixées pour 2030, la hausse de l'APD doit profiter en priorité à ces secteurs essentiels.

Par ailleurs, la crise alimentaire, accentuée par la hausse des cours internationaux, impactés par la guerre en Ukraine, ainsi par la fragilité et les multiples dépendances du modèle agricole actuel, appelle une augmentation des engagements financiers, ainsi que des financements pour le développement d'un système alimentaire durable et résilient.

Propositions de Coordination SUD :

Concernant les services sociaux de base :

1. A l'occasion du CICID la France devrait s'engager à consacrer 50% de l'APD française au financement de ces services essentiels, et à transcrire cette augmentation en une programmation financière ambitieuse pour chaque service social de base (santé, éducation, eau, alimentation, hygiène et assainissement et protection sociale). Pour atteindre cet objectif, la France devrait envisager de rehausser la part des dons dans l'APD destinée au financement des services sociaux de base.
2. En matière d'éducation, il est important que la France poursuive une approche par les droits, qui pourrait être mise en œuvre avec l'adoption et l'application des principes d'Abidjan⁹. Ces engagements devraient être accompagnés par une augmentation des financements pour l'éducation de base, notamment à travers le soutien au Partenariat Mondial pour l'Education et au *Education Cannot Wait Fund*, contribuant ainsi au renforcement du nexus humanitaire-développement en matière d'éducation.
3. Concernant la santé et en amont de la nouvelle stratégie de la France en matière de santé mondiale, le CICID est invité à définir clairement le renforcement des systèmes de santé et l'établissement d'une couverture sanitaire universelle, lesquels devraient constituer les principaux objectifs de la nouvelle stratégie, afin de garantir l'accès de tout individu aux services de santé, y compris sexuelle et reproductive, sans discrimination liée au genre, à l'orientation sexuelle ou à l'origine. Ces priorités doivent être accompagnées par une programmation financière à la hauteur des besoins amplifiés par la pandémie et les maladies liées à la pauvreté.

⁹ Principes d'Abidjan (2019). [Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droits humains de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du secteur privé dans l'éducation](#), Abidjan, fév.

4. L'eau et l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement constituent l'une des 6 priorités sectorielles définies par la LOP-DSLIM. Il serait bienvenu que le CICID reprenne des dispositions de la stratégie internationale de la France eau et assainissement afin de réhausser la part des dons bilatéraux pour prioriser davantage les PMA, et rééquilibrer les financements eau et assainissement en dédiant 50% à l'assainissement.
5. Enfin, la protection sociale, reconnue comme droit humain et inscrite dans les objectifs de la LOP-DSLIM, est un élément essentiel pour contribuer à la justice sociale et à l'égalité de genre. En l'absence de systèmes universels de protection sociale et de services publics abordables, accessibles et de qualité, les populations en situation de pauvreté se retrouvent seules. C'est pourquoi Coopération SUD invite le CICID à définir les objectifs de la politique française de développement en termes de soutien aux systèmes de protection sociale.

Concernant les systèmes alimentaires :

1. L'APD française devait être orientée en priorité vers les projets agricoles et alimentaires favorisant une réelle transformation vers des systèmes agricoles et alimentaires durables et résilients, en particulier vers des projets soutenant une transition agroécologique.
2. Il est également impératif que la France contribue positivement au changement des modèles agricoles et alimentaires via ses soutiens financiers, en les orientant vers l'agroécologie pour en faire le modèle de base de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, et en intégrant des objectifs de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités de genre, contre la crise climatique et environnementale, de soutien à l'agriculture familiale et d'amélioration de la situation nutritionnelle des populations visées.
3. Enfin, la hausse de l'APD française devrait se traduire par une augmentation des aides bilatérales et multilatérales agricoles et alimentaires, en poursuivant notamment le renforcement de la contribution de la France au Programme Alimentaire Mondial.

Action humanitaire

Pour répondre à l'augmentation sans précédent des besoins humanitaires mondiaux qui a lieu depuis 2018, le CICID de 2023 devrait renouveler les ambitions françaises en matière de financement de l'action humanitaire. Par ailleurs, ce CICID s'inscrit également dans un contexte de renouvellement de la stratégie humanitaire de la France. C'est pourquoi il est essentiel que les conclusions du CICID sur l'action humanitaire de la France s'inscrivent dans les objectifs de l'action humanitaire, à savoir la réponse aux besoins des populations vulnérables et leur protection, en réduisant leur exposition aux risques et en garantissant le respect de leurs droits, conformément au droit international humanitaire (DIH), au droit pénal international, aux droits humains y compris aux droits des enfants, et aux droits des personnes réfugiées.

Propositions de Coopération SUD :

1. Le CICID devrait acter les engagements pris par la France dans le cadre du Grand Bargain 2.0¹⁰, notamment autour des deux priorités de base que sont la localisation de l'aide et les financements de qualité.
2. Par ailleurs, pour répondre à la multiplication des crises et au regain progressif de crédibilité de la France en tant que bailleur humanitaire, le gouvernement pourrait inscrire dans les conclusions du CICID l'objectif d'un doublement des financements humanitaires à hauteur de 1 milliard € par an, en particulier via l'APD bilatérale transitant par les OSC, d'ici à 2027¹¹. Par ailleurs, l'aggravation

¹⁰ IASC (2021), [Grand Bargain 2.0, cadre et annexes approuvés](#), New York, ONU/OCHA Services, juin,

¹¹ Coopération SUD (2022), [Stratégie humanitaire de la République française 2023-2027. Recommandations](#), Paris, Coopération SUD, sept.

des besoins humanitaires par la guerre en Ukraine notamment, invite à engager une réflexion sur la réponse de la France à la crise alimentaire mondiale.

3. Pour mettre en œuvre ces objectifs, il convient de rappeler l'indépendance de l'action humanitaire de tout agenda politique ou sécuritaire, de préciser les engagements de la France pour la promotion du DIH, et les efforts poursuivis pour la réduction des impacts négatifs sur l'action humanitaire des régimes de sanction et des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).
4. La révision de la stratégie humanitaire de la France et le CICID offrent l'opportunité de décliner les ambitions de diplomatie féministe de la France aux contextes de crises, et cela doit être retranscrit dans les conclusions du CICID. Les impacts différenciés des crises sur les femmes et les filles doivent être reconnus et les bailleurs français devraient avoir une attention particulière à la prise en compte de leurs besoins et de leurs contraintes spécifiques dans tous les secteurs des réponses humanitaires.
5. Enfin, pour renforcer la prise en compte du genre et du climat dans l'action humanitaire il est essentiel de préciser les moyens de transversalisation de ces enjeux. Il s'agirait notamment de l'intégration systématique des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les programmes humanitaires, de systématiser les analyses de risques climatiques et environnementaux pour tout projet, d'aligner les financements sur les marqueurs genre de l'OCDE et de mettre en œuvre le 3^{ème} plan national d'action « Femmes, paix et sécurité ».

Egalité de genre

Les femmes et les filles sont encore largement surreprésentées dans la population mondiale n'accédant pas à la scolarité primaire et secondaire, vivant sous le seuil de pauvreté et occupant des emplois informels peu ou non rémunérés. L'aide publique au développement doit prendre en compte ces inégalités structurelles aggravées par la crise et répondre aux obstacles spécifiques auxquels font face les femmes et les filles. Dans ce cadre, le CICID puis la LOP-DSLIM ont consacré l'égalité de genre comme la « grande cause du quinquennat ». Pour répondre à cette ambition, le CICID pourrait pérenniser la cause de l'égalité de genre pendant ce second quinquennat en actant le rôle de leader de la France sur ce sujet, faisant ainsi du CICID en temps fort en faveur de l'égalité de genre.

Propositions de Coordination SUD :

Pour une intégration du genre ambitieuse dans l'APD et l'aide humanitaire

- ➔ D'ici 2025, mettre en œuvre la loi afin d'atteindre 75% d'APD dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité de genre, et 20% comme objectif principal, pour tous les financements français y compris humanitaires
- ➔ D'ici 2027, atteindre 85% d'APD dont l'objectif principal ou significatif est l'égalité de genre, et 20% comme objectif principal, pour tous les financements français y compris humanitaires

1. Pour cela, les conclusions du CICID devraient s'engager à renforcer la diplomatie féministe de la France et encourager la définition d'un cadre conceptuel et de redevabilité, avec la société civile, pour la prochaine stratégie de la France dédiée à l'égalité de genre (2023-2027).
2. La société civile tient également à ce que cette ambition soit retranscrite au sein de l'AFD, conformément aux recommandations de l'OCDE et du 3^{ème} plan d'action genre de l'UE. Pour cela, il s'agirait d'acter le renouvellement de son cadre d'intervention transversal pour l'égalité de genre, pour y décliner les objectifs de la stratégie du MEAE, d'en renforcer le portage interne, la formation du personnel et de garantir l'augmentation des projets intégrant les marqueurs genre de l'OCDE (CAD 1 et 2) et la qualité de ces projets.

3. Enfin, le succès de la politique française en faveur de l'égalité de genre avec la création du FSOF et son renouvellement, mériterait d'être reconnue dans les conclusions du CICID 2023, lesquelles pourraient acter de la pérennisation du FSOF et le renforcement de ses moyens financiers et de son approche partenariale, avec les sociétés civiles des pays d'intervention.

Jeunesses et enfants

Conformément aux engagements pris dans la LOP-DSLIM, le CICID de 2023 devrait reconnaître la priorité donnée aux droits de l'enfant et aux jeunes comme acteurs et actrices de transformation sociale dans la politique de solidarité internationale de la France. Absents du CICID 2018, les droits de l'enfant devraient être intégrés à ce nouveau CICID afin de renforcer les évolutions définies par la LOP-DSLIM qui les a reconnus comme priorité transversale.

Propositions de Coordination SUD :

1. Ce nouveau CICID devrait permettre de préciser les engagements de la France pour l'intégration transversale des enfants et des jeunes dans sa politique de solidarité internationale, à travers l'adoption par le MEAE d'un cadre stratégique assorti d'objectifs pluriannuels, de moyens humains et financiers spécifiques et d'un mécanisme de redevabilité.
2. Conformément à l'approche basée sur les droits humains, y compris sur les droits des enfants, inscrite dans la LOP-DSLIM, il est également important que le CICID reconnaisse le droit des enfants et des jeunes à la participation à la prise de décision et leur rôle essentiel dans l'atteinte des ODD, y compris au sein de toute politique et tout projet de solidarité internationale. Les engagements de la stratégie « 100% lien social » du groupe AFD devraient à ce titre être réaffirmés et élargis à « l'équipe France » dans son ensemble : intégration transversale des enjeux de jeunesses au sein de l'action du groupe, la reconnaissance de l'enfance et des jeunesses comme actrices clés de transformation sociale, économique et politique et non comme de simples bénéficiaires, et l'objectif de 50% (en volume) de projets du groupe intégrant une composante jeunesses actrices.
3. Enfin, prendre en compte de façon transversale les droits de l'enfant en les intégrant dans les cadres stratégiques de la politique de solidarité internationale de la France (au sein du MEAE, de l'AFD et de leurs opérateurs), notamment au moment de leur révision.

Climat

Organisé dans le prolongement de la COP27, le CICID 2023 sera l'occasion de concrétiser les engagements pris par le Président de la République en faveur de la justice sociale, climatique et environnementale, et d'apporter de premières réponses à la demande d'une « recomposition profonde de nos mécanismes de solidarité ».

Propositions de Coordination SUD :

1. Le CICID devrait acter d'une trajectoire opérationnelle et ambitieuse pour augmenter la qualité et la quantité des financements climat, notamment en renforçant et en accélérant l'adaptation aux changements climatiques, pour répondre à l'urgence climatique et limiter autant que possible ses impacts irréversibles. La France a nettement augmenté sa contribution à l'adaptation des pays vulnérables ces dernières années. Le CICID devrait donc acter la volonté de poursuivre cette trajectoire et de tendre vers un équilibre entre atténuation et adaptation.
2. Les financements climat, en particulier ceux dédiés à l'adaptation ou aux pertes et dommages, relèvent d'une responsabilité morale des pays historiquement émetteurs¹². Il est donc indispensable que les conclusions du CICID promeuvent un financement public, par le don, pour répondre aux besoins et financer rapidement et directement les communautés vulnérables, tout en

¹² Réseau Action Climat (2022), [Climat, la France doit faire sa « part juste » dans la réduction d'émissions de gaz à effet de serre](#), Montreuil, RAC, février,

limitant le surendettement des pays les plus impactés. Il est également nécessaire que la France veille à ce que les financements climat contribuent à réduire les inégalités, notamment de genre.

3. Pour concrétiser la dynamique observée lors de la COP27 et en vue du sommet annoncé par le président de la République pour un "nouveau pacte financier avec les pays vulnérables" en juin 2023, le CICID devrait accorder à l'AFD le mandat d'explorer et de développer des réponses concrètes aux pertes et dommages, à travers la production d'études et de projets-pilotes.
4. Le CICID devrait permettre de reconnaître davantage le rôle des ONG, à la fois dans la contribution et l'impact de la France sur le changement climatique et la biodiversité. Pour cela, de nouveaux instruments de financements pourraient être développés, tels qu'un guichet de l'AFD dédié au financement des initiatives de la société civile pour l'adaptation, et un mécanisme de financement pour la transition climatique des ONG.
5. Conformément aux conclusions de 2018, le CICID devrait permettre de renforcer les actions de la France pour une « gestion plus responsable des déchets solides dans les pays en développement », objectif fixé en 2018 mais qui est encore peu pris en compte par les opérateurs de l'Etat. Cet objectif pourrait être complété par des engagements contraignants sur l'impact écologique de la transition climatique dans les pays partenaires, au niveau des ressources minières et des déchets électroniques.
6. Le CICID pourrait également saluer la sortie de la France du Traité de Charte de l'énergie, texte international en forte incohérence avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en affirmant l'engagement de la France à lutter contre l'extension du TCE et à entamer un dialogue avec ses partenaires pour une sortie du Traité.
7. Enfin, l'action publique de la France en faveur du climat et de l'environnement poursuit également des objectifs de transparence et de cohérence, qui pourraient être précisés à l'occasion du CICID. Il apparaît notamment nécessaire de prendre des mesures pour garantir une meilleure transparence des investissements, en particulier auprès des banques privées¹³, d'harmoniser et de publier les méthodologies d'évaluation de l'alignement 100% Accord de Paris et de classification climat dans l'ensemble des filiales AFD. Le gouvernement pourrait également décliner l'objectif "Net-zero Government" à travers un plan d'action du secteur Coopération internationale ambitieux et opérationnel.



ACTIONS EN FAVEUR DES OSC

Financements des OSC

Les OSC sont des actrices essentielles de la mise en œuvre de la politique française de solidarité internationale. L'appui aux ASI est un investissement dans une solidarité française démultipliée. C'est également le gage d'une coopération de proximité, agile, innovante, explorant des terrains plus éloignés des coopérations institutionnelles, permettant d'agir vite et au plus près des gens. Or la France est aujourd'hui l'un des pays du CAD de l'OCDE qui financent le moins les OSC, c'est pourquoi il est essentiel qu'elle continue d'accroître son soutien aux OSC, notamment en soutenant leur droit d'initiative¹⁴ qui permet la mise en œuvre d'actions adaptées aux besoins et intérêts des acteurs et actrices de l'action garantissant leur appropriation par ces mêmes acteurs et actrices et favorisant ainsi leur pérennité.

Propositions de Coordination SUD :

¹³ Coordination SUD (2021), [Analyse de la cohérence des politiques publiques françaises de solidarité internationale en matière de lutte contre les changements climatiques. Le baromètre des engagements climatiques et solidaires](#), Paris, Coordination SUD, oct.

¹⁴ Coordination SUD (2022), [Soutenir le droit d'initiative des OSC](#), Note de position, Paris, Coordination SUD.

Confirmer la progression du soutien de la France aux OSC

Faire transiter 15% de l'APD bilatéral par les OSC en atteignant :

- 1,7 milliards € en 2025 puis
- 2 milliards € en 2027

Dédier 70% de ces financements au soutien aux initiatives propres de ces mêmes OSC pour atteindre 1,4 milliards € en 2027.

1. Il serait intéressant pour le CICID d'engager les opérateurs de l'Etat à renforcer le soutien aux partenariats entre OSC et à la structuration des réseaux, locaux, nationaux, régionaux et internationaux, pour accroître l'efficacité des financements et de l'action des OSC.
2. Les enjeux d'accès aux financements devraient également être au menu du CICID afin de poursuivre les efforts entrepris pour faciliter l'accès des OSC, y compris des OSC des pays d'intervention, aux financements, la mise en œuvre des projets, et de la localisation de l'aide. Pour cela il est nécessaire de penser une plus grande flexibilité et simplification des exigences et procédures d'évaluation et de conformité, sans pour autant remettre en cause la nécessaire redevabilité des OSC.
3. Définir une trajectoire en lien avec les objectifs de localisation de l'aide fixés dans le Grand Bargain 2.0, afin de dédier 17,5% de l'APD bilatérale aux OSC des pays d'intervention en 2025, en prenant en compte les rétrocessions des OSC françaises à leurs partenaires. Pour aller plus loin, il serait intéressant de réfléchir à des dispositifs de proximité, dédiés au financement direct des OSC des pays d'intervention (à travers les postes diplomatiques ou les agences nationales ou régionales des opérateurs de l'Etat).
4. L'ouverture récente des financements aux OSC des pays d'intervention, via le dispositif I-OSC de l'AFD, est à saluer. Pour permettre à cette ouverture de bénéficier pleinement à ces OSC, elle devrait être accompagnée d'engagements complémentaires, tel que l'augmentation des différentes enveloppes de financement et le développement de modalités encourageant le partenariat entre OSC.
5. Enfin, pour soutenir davantage la localisation de l'aide et la société civile des pays d'intervention, il est important que la France augmente son soutien à la structuration et aux partenariats entre OSC.

Partenariats et environnement favorable de la société civile

Dans un contexte de restriction croissante de l'espace de la société civile dans de nombreux pays, y compris en Europe, le CICID 2023 devrait définir de nouvelles actions ambitieuses pour la protection et le renforcement de l'environnement favorable aux OSC. Les libertés associatives des OSC, notamment leur liberté d'association et d'expression, sont essentielles à leur action et à leur rôle de relai de la voix de la société civile, y compris des populations les plus vulnérables. La remise en cause de ces libertés, notamment par la mise en place de contraintes administratives ou de procédures « bâillon », constitue une grave menace pour la politique de solidarité et la vie démocratique.

Propositions de Coordination SUD :

1. A l'occasion du CICID le gouvernement devrait s'engager à mettre en œuvre les conclusions des travaux du CND SI sur la restriction de l'espace civique et la défense des libertés civiles¹⁵, et les recommandations du CAD de l'OCDE.
2. Pour garantir l'existence d'une société civile dynamique et contribuant au système démocratique et à l'atteinte des ODD, la France doit poursuivre une politique de solidarité internationale basée

¹⁵ CND SI (2021) *Créer un environnement favorable pour la société civile, Ou comment agir face au rétrécissement des espaces dévolus à la société civile dans le monde et pour la défense des libertés civiles*, Groupe de travail n°6, Paris, MEAE/DGM, nov.

sur la défense des droits humains, et donner la priorité à la définition et la promotion d'un cadre normatif propice à l'existence et l'action des OSC, en France comme à l'international.

3. La capacité d'action des OSC est gravement affectée lorsqu'il existe des restrictions aux mobilités, y compris à la délivrance de visa, et que des mesures en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent s'appliquent aux actions de ces mêmes OSC. C'est pourquoi le CICID devrait consacrer l'engagement de la France à limiter activement l'impact de ces mesures sur les OSC et leurs partenaires.
4. La poursuite de la politique de partenariat avec la société civile est essentielle au bon fonctionnement du dialogue entre pouvoirs publics et OSC et donc à l'efficacité de la politique française de développement. Pour concrétiser les objectifs de localisation de l'aide et poursuivre la dynamique du document d'orientation stratégique du MEAE, les conclusions de février 2023 pourraient préciser la politique partenariale de la France avec les OSC des pays d'intervention en mentionnant par exemple la rédaction d'un document stratégique.



GOUVERNANCE

PILOTAGE ET REDEVABILITÉ

Dans le paysage de la coopération internationale, les OSC de solidarité internationale sont des actrices assurant une complémentarité par rapport aux actions mises en œuvre dans le cadre de la coopération publique. Les OSC remplissent une diversité de rôles que ne peuvent jouer les acteurs institutionnels ou privés et disposent d'une connaissance du terrain et d'expertises sur tous les volets du développement durable. La reconnaissance du rôle et de place des OSC s'est concrétisée par la création, depuis le CICID 2018 et avec la LOP-DSLIM, de plusieurs organes notamment destinés à accroître la transparence de la politique de solidarité et la participation des OSC à celle-ci. Cependant, certains de ces mécanismes pourraient être améliorés afin de renforcer l'inclusion des OSC et la prise en compte de leur expertise. Il est fondamental que ce nouveau CICID confirme cette tendance en réaffirmant l'engagement de la France à favoriser la participation des OSC à la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de solidarité.

Propositions de Coordination SUD :

1. Renforcer l'implication des OSC, y compris des organisations féministes, des pays d'intervention et œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de solidarité internationale, en promouvant leur participation dans les instances de dialogue nationales et multilatérales.
2. Le CICID pourrait mobiliser la diplomatie française à jouer son rôle pour porter l'ensemble de ces engagements au sein des instances multilatérales, notamment pour promouvoir l'inclusion et la participation des sociétés civiles au pilotage et à la redevabilité des politiques de développement, et des autres politiques liées à leur action et leur environnement favorable.
3. La mise en œuvre des dispositions prévues par la LOP-DSLIM est essentielle à la poursuite de la transparence et de la redevabilité de l'action publique et des opérateurs de l'Etat, pour assurer la conformité de l'action des opérateurs de l'Etat avec leurs engagements sociaux et environnementaux (Accord de Paris, Agenda 2030, égalité femmes-hommes, 100% lien social, partenariat avec la société civile).
4. Le CICID représente l'opportunité d'engager une réflexion sur les risques des acteurs économiques, en particulier pour les droits humains et environnementaux, et sur la nécessité de préciser davantage leur rôle, et d'améliorer la visibilité et l'efficacité des mécanismes d'alerte ou de gestion des réclamations environnementales et sociales.
5. Préciser la place et rôle du CNDSI, ainsi que son articulation avec les nouveaux organes et instances créées depuis le CICID 2018, afin de clarifier le partenariat avec les OSC. De plus, il serait également important de préciser le rôle de ces différents organes pour garantir le suivi et la mise en œuvre des priorités de la politique de solidarité.



RÉNOVER LE NARRATIF DE LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les sociétés africaines et européennes ont régulièrement fait entendre leur souhait de contribuer à la formulation d'une nouvelle relation partenariale entre le continent africain et la France et l'Union européenne. Récemment, les OSC en ont fait l'écho à l'occasion des Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes réunies en mai 2022, partageant leur souhait de faire advenir une « mutation des imaginaires, parce que l'on ne changera pas de logiciel de l'aide et donc de paradigme si l'on ne modifie pas nos schémas mentaux »¹⁶. A cet égard, le changement de narratif implique donc tant une réflexion sur la gouvernance de l'aide publique au développement et de la politique de solidarité internationale, que sur la participation des OSC à celle-ci, et à la terminologie utilisée pour communiquer sur la solidarité internationale.

Propositions de Coordination SUD :

1. Penser une nouvelle relation entre la France et ses pays partenaires implique de penser des lieux communs, impliquant l'ensemble des parties prenantes – Etat et sociétés civiles – où ces dernières participent sur un pied d'égalité et à tous les niveaux (local, national, international, opérationnel, politique). En conséquence, le CICID pourrait être l'occasion d'engager une réflexion sur les méthodes de participation de la société civile des pays d'intervention de la France dans la politique française de développement, à l'image du dialogue aujourd'hui ouvert aux OSC françaises dans le cadre du CNDSD. Cette nouvelle relation doit permettre aux OSC des pays destinataires de l'APD de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques françaises de développement, ainsi que tout autre politique ayant un impact dans leur pays (environnement, commerce, etc.).
2. Ensuite, pour permettre aux OSC de pleinement contribuer au renouvellement du narratif, donc d'un nouveau discours et d'une nouvelle gouvernance de la politique de solidarité internationale, le rôle et la place des OSC des pays d'intervention doivent être pleinement reconnus, au même titre que pour les OSC françaises, afin d'inclure leur expertise dans la formulation des objectifs de la politique française de développement. La rédaction d'un document stratégique mentionné plus haut permettrait de répondre en partie à ces attentes en créant un cadre, à condition que ce travail soit étroitement réalisé avec l'ensemble des OSC concernées. A ce titre, il serait intéressant de rappeler les engagements de la France en matière de localisation de l'aide, et l'augmentation des financements transitant par les OSC et répondant à leurs initiatives.
3. Promouvoir un nouveau discours et donc une nouvelle vision et de nouvelles façons de mettre en œuvre la solidarité internationale exige de travailler avec l'ensemble des OSC à la formulation de nouveaux narratifs réaffirmant leur indépendance, et reconnaissant leur rôle et leurs actions comme conditions nécessaires à l'existence d'un régime démocratique et respectueux des droits humains. Ces narratifs devraient intégrer systématiquement l'égalité de genre, l'enfance et les jeunes, le climat et la biodiversité, afin d'en faciliter l'intégration dans toutes les actions de la France. La lutte contre la pauvreté et la réponse aux besoins des populations les plus vulnérables devraient également être rappelées comme objectifs principaux de la politique française de développement. Enfin, il est essentiel de développer ces narratifs sur la base de faits, afin de déconstruire les préjugés et idées reçues, notamment s'agissant des migrations et mobilités.
4. Un tel travail exige par ailleurs l'identification des rapports de domination à l'œuvre, qui ont pour effet d'entraver la circulation – des individus, des groupes et des idées – et donc d'affecter la capacité des sociétés civiles à impulser et participer aux discussions et décisions sur la gouvernance, les financements, les mobilités, le développement, etc. Pour y répondre les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer en garantissant la connaissance et l'accès de tous les savoirs, y

¹⁶ Achille Mbembe in. Coordination SUD (à paraître). Rapport, *Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes, Pour une participation inclusive et effective des OSC au partenariat*, Paris.

compris « populaires et locaux » ou « des Suds », à toutes ces échelles, sans mépris, en reconnaissant leur qualité et leur contribution à l'action mondiale pour le développement.

5. Réaffirmer le rôle et la place des OSC, et donc leur capacité à apporter des solutions aux défis globaux et à contribution aux ODD, implique également de réaffirmer le rôle joué par l'ECSI et la mobilisation citoyenne, pour une faciliter une compréhension éclairée et une appropriation par l'opinion publique française, des enjeux de solidarité internationale et des ODD.
6. Ce travail ambitieux ne saurait se réaliser à l'échelle seule de la France. C'est pourquoi le gouvernement devrait porter systématiquement ces enjeux auprès de ses partenaires internationaux et au sein des différentes instances multilatérales portant sur la politique internationale de développement, et toute autre politique affectant les OSC.

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, de développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d’un environnement favorable à l’action et l’expression des organisations de la société civile (OSC), l’appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

*« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c’est en déranger l’ordre institué, en bouleverser les hiérarchies. * »*

C’est aussi pourquoi Coordination SUD, pour toutes ses publications et autres documents, utilise l’écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil français à l’égalité entre les femmes et les hommes.

Quelques petits changements d’habitude en plus de procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président),
- des noms et adjectifs épïcènes, (ex. responsable plutôt que chef),
- le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l’ordre alphabétique pour leur citation,
- l’accord de proximité avec le dernier nom, qu’il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel,
- un recours, si besoin est, au point médian.

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

** Annie Ernaux, Prix Nobel de Littérature 2022, Discours, Stockholm, 7 décembre 2022*



Rassembler et agir pour la Solidarité internationale



14, Passage Dubail 75010 Paris

Tél. : + 33 1 44 72 93 72

www.coordinationsud.org